

Intervention du Premier ministre

Remise officielle de matériel didactique et pédagogique aux institutions de formation des professionnels de santé Lomé, 7 octobre 2014

A l'orée de la rentrée académique 2014-2015, il m'est particulièrement agréable de présider cette cérémonie de

Je salue votre présence qui témoigne de votre engagement pour le renforcement des institutions de formation de nos professionnels de santé ; en effet, des professionnels de santé bien formés constituent une des clés essentielles de la réussite de nos interventions pour l'amélioration de la santé de nos populations.

Mesdames et Messieurs,

Nul n'ignore que le développement économique et social d'un pays dépend de la bonne santé de sa population. Voilà pourquoi depuis quelques années le Gouvernement met au centre de ses préoccupations, la formation et la disponibilité de personnels de santé qualifiés et motivés, sur tout le territoire national, afin de relever les défis sanitaires auxquels est confronté notre pays.

La crise de l'épidémie à virus Ebola qui secoue la région ouest africaine depuis le début de cette année 2014, nous incite non seulement à la vigilance mais aussi à engager plus d'efforts dans le renforcement de notre système de santé car la prévention contre cette pandémie a mis au grand jour la faiblesse de notre système de santé publique. Ainsi, nous nous devons de mettre à disposition de nos formations sanitaires, des femmes et des hommes disposant de la technicité nécessaire et d'un professionnalisme à la hauteur de l'attente des populations en matière de soins de santé de qualité.

Le Gouvernement togolais a mesuré l'ampleur de la situation en procédant depuis quelques années à la réforme de son système d'enseignement supérieur universitaire et non universitaire.

En effet, depuis 1999, dans le secteur de la santé, il a été procédé au relèvement du niveau de recrutement des apprenants des différentes filières des institutions de formation de professionnels de santé. Ainsi les diplômés d'Etat de sages-femmes, d'infirmiers, d'assistants d'hygiène, de kinésithérapeutes pour ne citer que ceux là, sont transformés en licences professionnelles et le niveau de recrutement est passé du Brevet d'études du premier cycle au Baccalauréat deuxième partie. Le niveau de recrutement des accoucheuses auxiliaires et infirmiers auxiliaires est passé du Certificat d'études du premier cycle au Brevet d'études du premier cycle.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Ces réformes sont également marquées par la création de nouvelles filières telles que les orthophonistes, les orthoprothésistes et plus récemment, celle des auxiliaires en pharmacie dont la première année démarre pour cette rentrée académique. Ces réformes se situent également dans la dynamique de l'intégration du dispositif Licence Master Doctorat (LMD) dans le cursus de nos filières de professionnels de santé, qui marque une profonde évolution de notre système éducatif. Ce système novateur apporte des corrections nécessaires au système classique en vue d'adapter la formation aux besoins du marché de l'emploi, et aux attentes de nos populations en ce qui concerne les professionnels de santé.

Cette réforme nous appelle à faire plus d'efforts. En effet, la mise en place du dispositif LMD implique un important renforcement de la formation pratique des professionnels de santé, ce qui nécessite des investissements conséquents. Ces investissements pour être réalisés exigent une synergie d'actions de toutes les parties prenantes.

Toujours engagé dans la dynamique de ses actions, le Gouvernement a sollicité et obtenu auprès de l'un de ses partenaires techniques et financiers qui n'est plus à présenter, je voudrais parler de l'Agence Française de Développement, un financement qui a permis de mettre en œuvre un projet de huit millions (8 000 000) d'Euros, soit 5,25 milliards de FCFA, dédié au développement des ressources humaines en santé et du secteur pharmaceutique. C'est dans le cadre de ce projet, dénommé « Projet d'appui à la gestion des ressources humaines en santé et du médicament », qu'un certain nombre d'interventions en faveur des institutions de formation des professionnels de santé sont actuellement menées, en vue de leur permettre de rentrer pleinement dans le système LMD. Au nombre de ces interventions, on peut citer :

- l'octroi de quarante (40) bourses d'étude pour les professionnels de santé dont vingt à des formateurs des institutions de formation, des bourses pour l'obtention de licence professionnelle par valorisation des acquis d'expériences au bénéfice de treize (13) moniteurs. Le montant total de ces bourses est d'environ cinq cent millions de FCFA.
- l'acquisition de divers matériels pédagogiques et didactiques pour une valeur de cent vingt millions de FCFA, dont nous procédons à la remise officielle.

De plus, la seconde phase de ce projet prévoit des investissements à hauteur de 1,2 milliards de FCFA pour:

- le renforcement des capacités d'accueil des institutions de formation de Lomé, Kara et de Sokodé avec les constructions, réhabilitations et équipements de salles de cours, de travaux pratiques et d'un amphithéâtre ;
- l'amélioration des conditions d'acheminement des élèves sur les lieux de leurs stages pratiques à travers l'acquisition de trois (03) bus de transport à grande capacité.

Mesdames et Messieurs,

Pour tout ce qui précède, je voudrais à l'occasion de cette cérémonie remercier le Gouvernement français pour la coopération permanente qu'elle a su maintenir avec notre pays. Ceci démontre l'intérêt que les gouvernements des deux pays accordent à

la santé des populations.

En ce moment de rareté des ressources, je voudrais exhorter les responsables et tout le personnel des institutions de formation, bénéficiaires de ce matériel à en faire un bon usage et d'assurer sa pérennité.

C'est sur cette note de sollicitude et d'espoir que je remets officiellement le matériel pédagogique et didactique acquis aux responsables des institutions de formation des professionnels de santé.